



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 23 SEPTEMBRE 2020 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 15 septembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 12 présents, à savoir :

N°2020-102

COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mme Cécile DONY, Mr Jacky GENESTE, Mr Charles LABOURE, Mr Gérard MEUNIER, Mr Didier PRUNET, Mme Fabienne STALARS Mr Yves TAMIN Délégués titulaires. Mr René MURAT Délégué suppléant.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Absents avec excuses : Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Daniel CORRE, Mr Christian DUPUIS, Mr Pierre DEVEDEUX, Mr Pascal NERON.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mme Cécile DONY.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu l'arrêté n°157 du 15 juillet 2019 portant fusion du syndicat « Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau », du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Teyssonne, du Syndicat des Eaux de l'Isable, du Syndicat d'études, d'exécution et de distribution d'eau potable de Saint-André d'Apchon et Arcon, et création du syndicat Roannaise de l'Eau ;

Vu l'article du CGCT qui prévoit que pour les syndicats mixtes comprenant une commune de plus de 10 000 habitants, la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Il sera demandé au Comité Syndical de fixer la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Roannaise de l'Eau comme suit :

- 3 représentants de Roannaise de l'Eau ;
- 1 représentant de l'Association Roannaise de Protection de la Nature ;
- 1 représentant de l'Association Agrée pour la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique ;
- 1 représentant de l'association FO Consommateurs ;
- 1 représentant de l'association UFC Que Choisir ;
- 1 représentant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la composition de la CCSPL ;
- dire que les représentants seront Philippe Chatre, Charles Labouré, Pascal Néron.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme
Roanne, le 24 SEP. 2020

Le Président

Daniel FRECHET